

**PROCES VERBAL DE RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2014**

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Étaient présents (10) : Mesdames, Anne-Marie DELAFOSSE, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE, Messieurs Anthony AGUADO, Daniel BENARD, Jean-Claude BLEUZEN, Vincent CONSEIL, Jacques DUVAL, Sébastien LAMOTTE, Michel MATTLE.

Absents excusés (7): Monsieur Ambroise PAMART donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Nathalie GUEDIN donne procuration à Madame Sylvie JOLY. Isabelle BOUREL-CASAERT donne procuration à Monsieur Michel MATTLE, Florence POLLET donne procuration à Monsieur Sébastien LAMOTTE, Ginette PREVOST donne procuration à Madame Catherine LECOMTE, Delphine VARNIER à Monsieur Anthony AGUADO, Vincent HUET à Monsieur Vincent CONSEIL.

Absents (1): Monsieur André DUJARDIN

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MATTLE

## **A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

- Rectification au PV, Daniel BENARD était absent excusé, et non pas absent.
  
- Madame le Maire informe que lors du dernier Conseil municipal, il a été omis de créer un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 7.5h hebdomadaire. Elle propose que la délibération ci-dessous soit adoptée.

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'animateurs pour la réorganisation des services aux écoles. La création de ce poste a pour but de faire intervenir un agent à l'ALSH le soir et pendant les TAP.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, elle propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 un grade d'Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe dont la durée hebdomadaire de service est de 7.5 heures et de l'autoriser à recruter un agent non titulaire, dans l'hypothèse d'une recherche infructueuse de candidatures statutaires susceptibles de le pourvoir.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

ARTICLE 1 :

De créer un emploi permanent sur le grade de Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 7.5/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Madame le Maire de recruter un agent non titulaire, dans l'hypothèse d'une recherche infructueuse de candidatures statutaires susceptibles de le pourvoir.

ARTICLE 3 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 12 article 64131 du budget primitif 2014.

Le procès-verbal de la réunion du 26 août 2014 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

- Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour, une délibération sur les créneaux horaires d'une ½ heure le mercredi matin.

Le PV du 26/08/2014 est adopté à l'unanimité.

## **B- ORDRE DU JOUR**

### **Gestion des ressources humaines**

#### **1) Tableau des effectifs**

Suite à une erreur dans le tableau des effectifs dans le PV du 26/08/2014, il convient de délibérer à nouveau sur celui-ci. En effet, un amalgame a été fait entre le tableau des effectifs et le taux de promotion.

Il s'agit bien du tableau des effectifs, sur lequel le CTP donne son avis courant octobre, nous sommes pour l'heure encore en attente de l'avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De retenir le tableau des effectifs

Tableau des effectifs				
Cadres ou emplois	Catégorie	effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Taux %
<b>ADMINISTRATIF</b>				
<b>REDACTEUR</b>				
Rédacteur	B	1	1	100%
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>				
Adjoint Administratif 1ère classe	C	1	1	100%
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	2	67,10%
				57,10%
<b>TECHNIQUE</b>				
<b>AGENT DE MAITRISE</b>				
Agent de maîtrise principal	C	1	1	100%
<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>				
Adjoint technique 2ème classe	C	8	8	100%
				100%
				100%
				38%
				68,6%
				82,1%
				83,7%
				95,6%
<b>MEDICO SOCIAL</b>				
<b>ATSEM</b>				
Atsem principal 1ère classe	C	2	2	88,70%
				88,70%
<b>ANIMATION</b>				
<b>ANIMATEUR</b>				
Animateur	B	1	1	100%
<b>ADJOINT D'ANIMATION</b>				
Adjoint d'animation 2ème classe	C	8	8	100%
				88,70%
				31,50%
				33,60%
				36,80%
				36,80%
				22,30%
				17,10%

## 2) Création de deux postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe (renfort TAP)

La réforme des rythmes scolaires a conduit la municipalité à créer des postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe. Seulement compte tenu de la fréquentation du nombre d'élèves aux TAP, il a été nécessaire de recruter deux personnes, afin de respecter les taux d'encadrement.

Aussi, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à régulariser la situation administrative de ces agents et lui permettre la signature de deux contrats dits de renforts, à hauteur de 4h00 hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Contre : 0
- Pour : 17
- Abstention : 0

### Affaires générales

#### **3) Modification des statuts du SIAEPA du Crevon**

Madame le Maire, informe le Conseil municipal qu'actuellement le SIAEPA du Crevon dépend de la Trésorerie de Darnétal. Monsieur Dupressoir, Maire de la Commune de Blainville-Crevon ainsi que l'ensemble de son Conseil municipal ont demandé le rattachement du syndicat à la Trésorerie de Blainville-Crevon.

Il est nécessaire que chaque commune membre prenne part à la modification des statuts du syndicat.

Madame le Maire propose à l'assemblée la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5711-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2013 approuvant les statuts du SIAEPA du Crevon

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 4 juillet 2014.

Vu la délibération du Conseil municipal de Blainville-Crevon du 18 septembre 2014

Vu la délibération du Comité Syndical du Crevon du 18 septembre 2014.

Considérant que l'article 8 des statuts définit que le Syndicat du Crevon dépend de la Trésorerie de Darnétal.

Considérant la demande du Conseil municipal de Blainville-Crevon sollicitant le rattachement du syndicat à la Trésorerie de Blainville-Crevon afin de sauvegarder les services de proximité en milieu rural.

Considérant l'avis favorable du Comité syndical du Crevon du 18 septembre 2014.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter la modification statutaire du Syndicat du Crevon, l'article 8 est modifié comme suit :

- *Les fonctions de receveur syndical sont exercées par le trésorier de Blainville-Crevon.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

#### **4) Convention Sirène Eglise**

Madame le Maire informe l'assemblée que le 8 juillet dernier, qu'un point a été fait sur le déploiement du Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP).

Le 26 août dernier, un projet de convention ainsi que les modalités d'installation de la sirène nous ont été adressés. Il en ressort que la majorité des coûts de raccordement de la sirène, le raccordement d'une armoire de commande et d'un boîtier de radio-transmissions seront pris en charge par l'Etat. Les coûts supportés par la collectivité seront ceux liés au raccordement au réseau électrique et à la fourniture en énergie des installations.

Monsieur MATTLE qui avait participé à la réunion avec un représentant de la société Eiffage et un représentant de la Préfecture, fait le détail de l'installation à faire.

Il y aura 3 sortes de commande grâce à la radio-transmission. Madame DELAFOSSE fait part qu'il serait nécessaire de mettre en place une maintenance et vérifier l'installation une fois par mois.

Madame le Maire, demande à l'ensemble du Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention bi-partite (Etat-commune), relatif au raccordement de la sirène au SAIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **5) Longueur voirie**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2014, il est nécessaire de prendre une délibération sur la longueur de la voirie. En effet, compte tenu de la rétrocession des lotissements du Manoir, des Tuileries, des Tilleuls 2, il se trouve que la longueur de la voirie est plus importante que ce qu'il n'a été déclaré en 2013.

Aussi Madame le Maire, informe que la fiche DGF n-1 2014 indiquait 17061 mètres de longueur de voirie, alors que l'info DGF 2015 il est à déclarer 17505 mètres de voirie. Seulement il est fort probable que nous ne percevions que 17061 mètres de voirie compte tenu du fait que la délibération n'a pas été prise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Un rappel sera fait sur l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire, à déclarer 17505 mètres de voirie sur l'ensemble du territoire de la commune
- D'engager les procédures nécessaires afin de percevoir le DGF en fonction de la déclaration, sus visée.

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

Affaires financières

**6) Tarifs locations et droits de place 2015**

Madame le Maire présente le projet des tarifs pour 2015.  
Une augmentation de 2% est appliquée.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote les tarifs ci-dessous.

TARIFS 2015 (Clef des Champs)	Soirée ou 1 jour			Week-end ou 2 jours			Après-midi	
	Préaux	Extérieurs	Réduit	Préaux	Extérieurs	Réduit	Préaux	Extérieurs
grande salle	520 €	780 €	260 €	650,00 €	975,00 €	325,00 €		
office	104 €	156 €	52 €	130,00 €	195,00 €	65,00 €		
Sous total salle + office	624 €	936 €	312 €	780,00 €	1 170,00 €	390,00 €		
<b>Compléments</b>								
éclairage scène	104 €	156 €	51 €	130,00 €	195,00 €	65,00 €		
technicien (/heure)	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €		
vaisselle (/couverts)	0,80 €	1,60 €		0,80 €	1,60 €			
Vin d'honneur							215 €	321 €
<b>Compléments</b>								
location (/verre)							0,10 €	0,15 €
Tarifs spéciaux								
Conférence	sans buffet	309 €		avec buffet	491 €			

Remise de 10% sur l'ensemble pour les locations en semaine (lundi au jeudi) hors jours fériés et veille de jours fériés (ne s'applique pas aux tarifs réduits et spéciaux)

NB : le tarif réduit ne s'applique qu'aux associations locales, sauf dérogation.

Pour les associations locales bénéficiant de subventions communales, il peut y avoir gratuité pour la grande salle, hormis la participation demandée pour l'office, l'éclairage scénique.

Coût du remplacement de la vaisselle cassée ou perdue : voir feuille concernant le matériel mis à disposition.

**Le montant de la caution pour l'ECS est de 1000€.**

<b>Tarifs 2015 (Pratelli)</b>	
Soirée ou journée	<b>176 €</b>
Week-end	<b>275 €</b>
Jeunes après-midi 14h -19h du lundi au vendredi hors jour férié ou veille de jour férié	<b>34 €</b>
tarif en cours de journée	<b>70 €</b>
du lundi au jeudi <b>tarif réduit soirée en semaine</b> du lundi au jeudi	<b>138 €</b>
Hors jour férié ou veille de jour fériel	
hors jour férié ou veille de jour fériel	

**Le montant de la caution du Pratelli est de 600€**

Arrhes : 50% à la réservation. Les arrhes ne sont pas rendues sauf cas de force majeure.

**St Sylvestre** : tarif week-end uniquement

Associations Préautaises : gratuité

NB : pas de tarif vin d'honneur : location à la journée

<b>Concessions cimetière</b>	
30 ans	147 €
50 ans	294 €
<b>Columbarium</b>	
CASE	
20 ans	585 €
30 ans	855 €
<b>INSCRIPTION JARDIN DU SOUVENIR</b>	
20 ans	54 €

<b>DROITS DE PLACE</b>	
au ml	1,60 €
<b>Horticulteur</b>	
Forfait semaine	8,50 €
<b>Mise en fourrière d'animaux</b>	
Prise en charge et transport à la SPA	85 €
Dépôt au chenil : par jour	15 €

Le tarif semaine du droit de place du pizaiolo sera voté lors du prochain Conseil municipal.

Le montant des frais de scolarité des enfants résidants hors commune est de 40€ pour le 1<sup>ère</sup> enfant, 32€ pour le 2<sup>ème</sup> enfant et 24€ à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

Madame DELAFOSSE informe le Conseil de la nouvelle procédure mise en place sur les chèques de caution qui sont mis en trésorerie maintenant. Un contrat de location est fait actuellement pour toutes les personnes réservant les salles communales. Un état des lieux est réalisé à chaque fois également.

Monsieur MATTLE fait part que les agents du service technique à plusieurs reprises ont dû se rendre à la déchetterie compte tenu du fait que des produits d'électroménager sont déposés au niveau des containers du Pratelli.

Monsieur BLEUZEN, demande ce qu'il en est de l'avancement sur les reprises des concessions cimetièrre. Une explication est faite sur la procédure des tombes, un travail a été fait en amont pour connaître les ayants droit. Il y a 27 tombes à récupérer.

Monsieur BLEUZEN informe qu'il va être nécessaire d'agrandir le columbarium. Par rapport aux statistiques, la moyenne nationale prévoit que par an une commune perd environ 1% de la population et que parmi ces décès 30% se font incinérés.

## **7) Demandes de subventions**

### **• Cabinet médical**

Madame le Maire, informe l'assemblée que le programmiste travaille actuellement avec le personnel médical sur le projet du cabinet médical, afin de permettre le lancement du marché.

En amont et afin de savoir si le projet est réalisable, Madame le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à entreprendre toutes les démarches administratives auprès du Conseil général, des services de l'Etat et des acteurs publics pouvant contribuer à la réalisation du projet par le biais de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur Lamotte demande si on demande les subventions par rapport à un montant définitif. Madame DELAFOSSE informe qu'elle fera les demandes par rapport à une prévision faite par le programmiste.

Madame le Maire informe qu'une étude sur les services de santé aux alentours de la commune a été réalisée. Sébastien LAMOTTE demande s'il y a eu un retour de la part des professionnels de santé. Jean-Claude BLEUZEN informe que pour l'heure, le programmiste a pris toutes les remarques des professionnels, les prix n'ont pas encore été discutés. Il convient d'attendre l'engagement auprès des subventions avant de commencer les travaux. D'autre part, un accord doit être trouvé avec les professionnels de santé sur le montant du loyer qui leur sera alloué.

### **• Travaux groupe scolaire**

Madame le Maire fait le point sur les travaux qu'il convient d'engager au sein du groupe scolaire. La réalisation de travaux d'huissierie est à réaliser rapidement. En effet, l'été la chaleur est étouffante et l'hiver afin de permettre aux enfants d'être dans une atmosphère confortable le chauffage est au plus fort. Le remplacement des fenêtres permettrait de palier à ces problèmes.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à faire les démarches auprès du Conseil général afin que ce dernier puisse participer financièrement par le biais d'une subvention à ce projet.

Pour : 17



Contre : 0  
Abstention : 0

- **Démolition des anciens ateliers municipaux**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que le Conseil général alloue une subvention dans le cadre de la démolition de biens communaux. Les anciens ateliers municipaux entrent dans ce cadre.

La démolition de ces ateliers engendre un coût par le désamiantage de la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à entreprendre les démarches auprès du Conseil général afin d'obtenir une subvention dans le cadre de la démolition des anciens ateliers municipaux.

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **8) Créneau horaire garderie du mercredi**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer sur les créneaux de l'accueil périscolaire d'une demi-heure le mercredi matin. En effet, aucune délibération n'avait été prise depuis la mise en place de l'école à cinq matinées obligatoires.

Le tarif des créneaux horaires est le même que ceux du reste de la semaine, soit 1.07€ par demi-heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **Questions diverses**

- **Adhésion ATD 76** : Madame Delafosse, informe qu'elle travaille actuellement sur l'ATD 76, si nécessaire une délibération sera à prendre. Monsieur DUVAL demande si cela ne ferait pas double emploi avec le travail de la Communauté de Communes.
- **Inauguration de la mairie** : Il convient de faire un système de visite avec les personnes assistants à l'inauguration afin que les normes de sécurité soient respectées.
- La MFR de Neufchâtel a envoyé une demande de subvention compte tenu qu'un enfant de la commune y est scolarisé. Cela demande réflexion.
- Monsieur Conseil demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont des informations à transmettre pour le prochain Préaux m'a dit.
- Monsieur Benard demande à ce qu'une étude soit réalisée Route de Gournay pour les engins lourds, notamment sur la suppression de certains poteaux. Un refuge serait nécessaire.

La séance est levée à 22h40